



GUID'ICT

IMMOBILIER

BAREME OFFICIEL D'HONORAIRES 2026

Chez GUID'ICT IMMOBILIER, nous attachons une importance particulière à la transparence, à la clarté et à la qualité du conseil dans la fixation de nos honoraires.

Ce barème s'applique à l'ensemble de nos prestations immobilières et respecte les dispositions prévues par la Loi Hoguet (n°70-9), le Décret n°72-678 du 20 juillet 1972 ainsi que l'Arrêté du 10 janvier 2017.

Tous les montants indiqués sont exprimés en TTC et calculés selon la nature de la prestation concernée.

Notre approche repose sur la rigueur, la qualité de l'accompagnement et le suivi de chaque projet immobilier avec sérieux et professionnalisme.



TRANSACTION IMMOBILIERE

NET VENDEUR (€)	MANDAT EXCLUSIF	MANDAT SIMPLE
≤ 30 000 €	3 500 € TTC	3 600 € TTC
30 001 € – 50 000 €	5 000 € TTC	5 500 € TTC
50 001 € – 70 000 €	7,5 % TTC	8,5 % TTC
70 001 € – 130 000 €	7 % TTC	8 % TTC
130 001 € – 180 000 €	6,5 % TTC	7,5 % TTC
180 001 € – 250 000 €	6 % TTC	7 % TTC
250 001 € – 350 000 €	5,5 % TTC	6,5 % TTC
350 001 € – 450 000 €	5 % TTC	6 % TTC
> 450 000 €	4,5 % TTC	5,5 % TTC

Les honoraires sont à la charge du vendeur, sauf convention contraire expressément prévue au mandat. En cas de délégation de mandat, le barème applicable est celui du titulaire du mandat initial.

LOCATION IMMOBILIERE

PRESTATIONS	BAILLEURS	LOCATAIRES	COMMENTAIRES / RAPPEL LEGAL
Zone non tendue	1 mois de loyer HC TTC	- 8 €/m² TTC : Visite, constitution dossier, rédaction bail - 3 €/m² TTC : État des lieux	Les honoraires du locataire sont plafonnés selon la loi ALUR. La répartition des frais est obligatoire.
Zone tendue	1 mois de loyer HC TTC	- Max 12 €/m² selon décret : Visite, constitution dossier, rédaction bail : plafond légal applicable - Max 3 €/m² : État des lieux : plafond légal applicable	Les honoraires peuvent être partagés entre bailleur et locataire, mais le total ne peut excéder le plafond légal.
Services inclus (bailleur)	Estimation locative, diffusion nationale, organisation visites, étude solvabilité, rédaction bail, état des lieux	-	Tous les services nécessaires pour sécuriser la location et rassurer bailleur et locataire.



GESTION LOCATIVE

CAS	HONORAIRES TTC	PRESTATIONS INCLUSES	COMMENTAIRES / RAPPEL LEGAL
Bailleur déjà avec locataire (gestion courante)	6,5 % des loyers encaissés	- Encaissement loyers, - Quittancement, - Révision annuelle, - Suivi impayés, - Régularisation charges, - Compte rendu de gestion - Assistance administrative et aide fiscale.	Gestion régulière, sécurisée et transparente, adaptée aux investisseurs locaux et nationaux.
Bailleur sans locataire (mise en location + gestion)	1 mois de loyer HC TTC (mise en location) + 6,5 % des loyers encaissés (gestion)	- Recherche locataire, - Diffusion sur les principaux portails immobiliers - Organisation visites, - Etude solvabilité, - Rédaction bail, - Etat des lieux - Gestion courante complète	Permet à l'agence : - de gérer intégralement la location - sécuriser le bail et la rentabilité pour le bailleur.
Option Garantie Loyers Impayés	2,75 % des loyers encaissés	- Protection contre impayés - Couverture juridique	Option complémentaire.

CHASSE IMMOBILIÈRE

Honoraires calculés sur le prix d'acquisition net vendeur, hors frais de notaire.

Conformément à la réglementation en vigueur, **les honoraires sont dus uniquement en cas de succès, à la signature de l'acte authentique.**

Toute prestation de chasse immobilière donne lieu à la signature préalable d'un mandat de recherche.

TRANCHE DE PRIX DU BIEN (NET VENDEUR)	HONORAIRES TTC*
Jusqu'à 100 000 €	Forfait 3 700 € TTC
100 001 € – 150 000 €	3,75 % TTC
150 001 € – 300 000 €	3,50 % TTC
300 001 € – 600 000 €	3,25 % TTC
> 600 000 €	3 % TTC

**Ce barème concerne exclusivement les acheteurs et inclut l'ensemble des services : recherche, sélection, visites et négociation.*

Le présent barème est consultable en ligne, disponible sur simple demande et remis préalablement à toute signature de mandat.

